

# communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 2 août 2011

## LE RECENSEMENT POUR LA 40<sup>e</sup> ÉLECTION GÉNÉRALE SE POURSUIT

Les recenseurs continuent de faire du porte-à-porte dans toute la province afin d'identifier les électeurs admissibles à l'élection provinciale du 4 octobre et d'ajouter leurs noms à la liste électorale. Leurs visites se poursuivront jusqu'au 22 août.

Les recenseurs porteront une veste jaune d'Élections Manitoba et une carte-photo d'identité qui permettront de les identifier.

En conformité avec la *Loi électorale*, les noms, adresses et, si fournis, numéros de téléphone des électeurs seront remis aux candidats de chaque circonscription électorale et, sur demande, aux partis politiques inscrits. Les renseignements contenus dans la liste électorale peuvent également être communiqués aux administrations des élections municipales, scolaires et fédérales. Si un électeur s'inquiète pour sa sécurité personnelle, il peut demander que son nom soit omis de la liste électorale.

Pour être admissibles à voter, les résidents du Manitoba doivent :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans le jour des élections;
- être domiciliés au Manitoba depuis au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

Les électeurs admissibles recevront une fiche de recensement leur expliquant où aller voter le jour du scrutin et leur fournissant les coordonnées du directeur du scrutin.

Les recenseurs auront également des formules de demande pour le vote à domicile. Les électeurs incapables de se rendre à un centre de scrutin en raison d'une incapacité peuvent voter à partir de leur domicile, ainsi que leurs fournisseurs de soins.

Des agents réviseurs feront du porte-à-porte du 25 août au 22 septembre pour les personnes absentes durant le recensement. Les électeurs peuvent également se rendre à leur bureau du directeur de scrutin durant cette période afin que leur nom soit ajouté à la liste électorale.

.../2

Pour obtenir plus de renseignements, les membres du public peuvent communiquer avec le directeur du scrutin de leur circonscription électorale, appeler Élections Manitoba en composant le 945-3225 ou le numéro sans frais 1 866 628-6837, ou visiter le site Web d'Élections Manitoba : [www.electionsmanitoba.ca](http://www.electionsmanitoba.ca).

-30-

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :  
M<sup>me</sup> Mary Skanderbeg, chef de la section des activités électorales  
Téléphone : 204 945-1577  
Courriel : [miskanderbeg@elections.mb.ca](mailto:miskanderbeg@elections.mb.ca)

**AVIS AUX MÉDIAS :**

*Le site Web d'Élections Manitoba contient une grande quantité d'information sur les élections actuelles et antérieures. Il contient également de l'information d'intérêt pour les médias, les électeurs et les participants politiques, et sera mis à jour régulièrement au cours de la période électorale. Consultez le site [www.electionsmanitoba.ca](http://www.electionsmanitoba.ca).*